



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### oléiculture

Question écrite n° 63960

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de prendre les mesures pour favoriser l'oléiculture dans notre pays, le volume de la production étant très faible par rapport à celui de la consommation et par comparaison avec celui des pays méditerranéens voisins qui sont nos fournisseurs. Il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer cette situation.

#### Texte de la réponse

L'oléiculture française occupe une place modeste au sein de la production européenne. Cependant, la production d'huile d'olive a augmenté de 50 % pour la campagne 2008-2009, dépassant ainsi les 7 000 tonnes. Cette augmentation est liée à la fois aux excellentes conditions climatiques et sanitaires pour la campagne et à l'arrivée en pleine production des vergers plantés entre 1998 et 2005, avec le soutien des pouvoirs publics. Dans ce contexte, le développement des débouchés de l'oléiculture française constitue un enjeu important pour la filière. A ce titre, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche soutient un programme de promotion européen, déposé par l'association française interprofessionnelle de l'olive (AFIDOL), visant à promouvoir l'utilisation de l'huile d'olive, notamment dans les régions traditionnellement peu consommatrices. Ce programme, d'une durée de trois ans (2009 à 2011) bénéficie d'un financement de 970 000 euros. Par ailleurs, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a agréé, au titre de la réglementation européenne, l'AFIDOL en tant qu'organisation d'opérateurs. Un premier programme pour les années 2007-2009 a été approuvé, permettant à l'AFIDOL d'obtenir pour les trois ans un financement de plus de 820 000 euros, pour des actions visant à améliorer la qualité, la traçabilité et la connaissance du marché des huiles d'olive et des olives de table françaises. Un second programme a été approuvé pour la période 2009-2012, permettant la poursuite de ces actions avec un financement de 576 000 euros par an.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63960

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 2009, page 11009

**Réponse publiée le :** 5 janvier 2010, page 83